



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
Séance du 04 JUIN 2026 à 18 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
10	16	12

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Charlotte VADEBLE

Administrateurs présents : Jean-Pierre SERRUS, Charlotte VADEBLE, Claire SCHAAF, Solange GHAOUI, Alix DIOP, Maria RAT, Yvette AGARD, Katia MARTINEZ, Nabila RAMDANI, Jean-Marie LEBRE

Administrateurs ayant donné pouvoir : Ludovic JEAN à Charlotte VADEBLE, Lydie MILAD à Claire SCHAAF

Administrateurs absents : Florence LECOCQ, Karine FRASCA, Laurence CHRISTOPHE, Denise LA ROCCA

Délibération N°26/10

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS – CCAS

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Le vote du compte financier unique constitue l'arrêté du compte du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale et de son budget annexe. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Budget principal Centre Communal d'Action Sociale : La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2025 de 6 544,81 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2025 (titre émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Résultats de clôture de l'exercice 2025	Résultat 2024 reporté	Résultat cumulé 2025 à affecter
- 1 768,11 €	+ 8 132,92 €	+ 6 544,81€

La section d'investissement fait apparaître un résultat cumulé bénéficiaire sur 2025 de 6544.81 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2025 (titre émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section d'investissement :

Résultats de clôture de l'exercice 2025	Résultat 2024 reporté	Résultat cumulé 2025 à affecter	Restes à réaliser
6 476,41 €	59 156,43 €	65 632,84 € €	0 €
		65 632,84 €	

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu la délibération n°26/06 du 04 Juin 2026 relative à l'approbation du compte financier unique 2025 du budget principal du CCAS,
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (11) et 1 abstention (Maria RAT),

CONSTATE les résultats 2025 comme évoqués,

AFFECTE les résultats

En section de fonctionnement : 6 544,81 € au compte 002 - Résultat d'exploitation reporté en recettes

En section d'investissement : 65 632,84 – Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes

REPREND ces résultats au budget supplémentaire 2026 du Centre Communal d'Action Sociale.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président :

Jean-Pierre SERRUS




La Secrétaire de séance :

Charlotte VADEBLE



Acte rendu exécutoire

Après télétransmission le 15/06/26

Publication/notification le 15/06/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-261301733-20260604-DEL_26_10_F